



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-47134>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **24-47134**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Troyes

Correspondant : Bruno Baudoux

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=30780>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Remplacement des deux chaudières de la piscine Zins à Troyes Le présent marché porte sur les travaux de remplacement des deux chaudières de la piscine Zins situé Rond-point Wood et West à Troyes. A titre indicatif : - date prévisionnelle de notification : mi juin 2024 - date prévisionnelle de début de la période de préparation : fin juin 2024 - date prévisionnelle de début des travaux : juillet 2024 Les prestations relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du Travail. Références à la nomenclature européenne (CPV) : Objet principal : 45331110-0 - Travaux d'installation de chaudières Objet secondaire : 45262660-5 - Travaux de désamiantage-

Lieu d'exécution et de livraison : Rond-point Wood et West, 10000 TROYES

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Conformément à l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, la consultation ne permettant l'identification de prestations distinctes, la consultation n'est pas allotie. Les prestations de désamiantage ne nécessitent pas l'intervention d'une entreprise spécialisée et pourront être effectuées directement par le titulaire du lot unique. La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L. 2120-1-2°, L. 2123-1 et R. 2123-1-1° du Code de la commande publique (CCP). La consultation donnera lieu à un marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire. La durée globale du marché est fixée à 6 mois à compter de la date de réception de la notification du marché au titulaire. La période de préparation d'une durée de 3 semaines pour chacun des lots débutera à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage. Le délai d'exécution propre à chacun des lots débutera à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage sur la base du calendrier prévisionnel d'exécution et du calendrier détaillé d'exécution établi durant la période de préparation. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour leur réception. En cas de négociation, le délai de validité des offres négociées

est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour leur remise. Le pouvoir adjudicateur procédera à des négociations techniques et/ou financières avec les candidats ayant présenté une offre conforme ou régularisable dans les conditions de l'article ci-dessus. Possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Visite du site obligatoire pour tous les lots uniquement sur rendez-vous pris par le candidat auprès de M. Philippe SANSONNY - 0325762935 - 0684788438 - p.sansonny@ville-troyes.fr ou en cas d'absence M. Régis PACKO - 0325762935 - 0634330115 - r.packo@ville-troyes.fr L'entrepreneur devra se rendre sur les lieux afin de prendre connaissance des prestations demandées et de prévoir dans son prix toutes les incidences financières découlant de la situation ou de l'état existant des lieux. L'entrepreneur ne pourra donc en aucun cas se prévaloir d'une quelconque méconnaissance de l'existant pour réclamer un supplément à son marché. Il est précisé que les éventuelles questions des candidats devront être posées uniquement par l'intermédiaire de la plateforme Xmarches.fr. Une réponse unique sera communiquée à l'ensemble des candidats ayant téléchargé un dossier de consultation. Dans un souci de parfaite transparence, aucune réponse individuelle ne sera apportée à l'occasion de ces visites. Coût des travaux, noté sur 10 points, pondération 70%, jugé au regard du montant de la DPGF Valeur technique de l'offre, notée sur 10 points, pondération 30%, appréciée au regard du mémoire technique du candidat : - moyens matériels (5 points) et humains (5 points) mis en œuvre spécifiquement sur ce chantier, (moyens matériels affectés aux besoins du chantier, organigramme, pouvoir des personnes, formations et expériences) notés sur 10 - méthodologie proposée (5 points) avec planning prévisionnel (5 points) : l'entreprise exposera les modes opératoires mis en œuvre suivant les différents travaux à réaliser et fournira un planning prévisionnel d'exécution des travaux, détaillé par temps de tâches, suivant les contraintes du CCTP et dans le respect des délais d'exécution (3 semaines de préparation et 4 semaines d'exécution maximum) - dispositions de traitement du matériel déposé dans la filière de recycl

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

6 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : pas de garantie ni cautionnement exigés

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Financement : Ville de Troyes. Financements extérieurs : DPV (Dotation Politique de la Ville) Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Délais de paiement : 30 jours. Avance : Il sera fait application, le cas échéant, des articles R.2191-3 à 12 du Code de la Commande Publique.

Retenue de garantie : Sans objet. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros par retard constaté.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire,

pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Attestations de formation préalable ou recyclage relatives aux interventions amiante relevant de la sous-section 4
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés : Certificat Qualigaz ou équivalent * Il est possible, au titre de l'équivalence du certificat Qualigaz demandé ci-dessus, de présenter : - 3 références minimum de moins de 5 ans appuyées d'attestation de bonne exécution ou de certificat de capacité délivrés par les maîtres d'ouvrage / maîtres d'oeuvre, relatives à des travaux similaires (avec montant des travaux et intitulé). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle, des références de travaux ou des certificats de capacité attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés : Copie de la délégation de pouvoir/signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant Pour chaque sous-traitant présenté au moment du dépôt de l'offre, le candidat devra joindre les documents énumérés ci-dessous : - Le formulaire DC4 (dans sa version au 1er janvier 2024), joint au dossier de consultation, complété, daté et signé par le candidat et le sous-traitant ; - Attestation(s) d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité du sous-traitant ; - Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant (identiques à celles demandées à l'article 5-3-1 du règlement de la consultation et relatives à la partie sous-traitée) ; - Un relevé d'identité bancaire du sous-traitant ; - Copie du pouvoir/signature conféré au signataire (sous-traitant) pour engager la personne qu'il représente, le cas échéant

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Coût des travaux, noté sur 10 points, jugé au regard du montant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) : 70%
- Valeur technique de l'offre, notée sur 10 points, appréciée au regard du mémoire technique du candidat : 30%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 21/05/2024 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
202403250953

Renseignements complémentaires : Instance de recours : Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne - 25 rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne, tél : 03.26.66.86.87 - mail : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr - site internet : chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr.
Renseignements recours : Direction Commande Publique et Achats Transversaux - Place Alexandre Israël - BP 767 10026 TROYES CEDEX, tél : 03.25.42.34.86 - mail : commande.publique@ville-troyes.fr - site internet : ville-troyes.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/04/2024